|  |  |
| --- | --- |
| LogoBW | Écoles Européennes  Bureau du Secrétaire général  **Administration**  Comptabilité |

**Réf. : 2013-10-D-17-fr-2**

**Version française**

**Rapport du Comité budgétaire des Ecoles européennes sous Présidence belge - année scolaire 2012-2013.**

CONSEIL SUPERIEUR DES ECOLES EUROPEENNES

Réunion du 3 au 5 décembre 2013

**AVIS DU COMITE BUDGETAIRE**

Le Comité budgétaire remercie M. DEPRET pour la qualité de son rapport et sa présidence efficace et approuve sa recommandation concernant le fait de faire approuver le procès-verbal des réunions par procédure écrite.

**RAPPORT DU COMITÉ BUDGÉTAIRE DES ÉCOLES EUROPÉENNES SOUS PRÉSIDENCE BELGE**

ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

Introduction et remerciements.

Je souhaite commencer ce rapport par des remerciements ciblés à tous ceux qui ont contribué au bon déroulement des réunions du Comité budgétaire et ont œuvré sans relâche pour le plus grand bénéfice des écoles européennes.

Le premier contact que j’ai eu avec les écoles européennes fut cette Présidence. Autant dire que je ne connaissais rien de leurs structures, de leur mode de fonctionnement, rien à leur budget et n’avais pas la moindre idée des problèmes et difficultés qu’elles rencontraient. Défi était le maître-mot de cette toute nouvelle Présidence.

Il s’agissait de le relever.

Pour y arriver, j’ai eu la chance et le plaisir de pouvoir compter sur toute l’équipe du Secrétariat général : Monsieur Kivinen, Monsieur Marcheggiano qui fut le premier à m’accueillir et à m’expliquer par le menu le fonctionnement de l’ensemble du système, Messieurs Kuhn, Beckman, Villatoro, toute leur équipe respective ainsi que Madame Matundu Luzolo. D’humeur égale quelles que soient les difficultés rencontrées, chacun d’entre eux a fait montre d’énormément de patience et d’empathie à mon égard mais aussi d’une excellente connaissance de leurs dossiers, d’un très grand professionnalisme et d’une compétence qui n’est plus à démontrer.

A chacun d’entre eux va toute ma reconnaissance.

Ma gratitude également à mes collègues du Comité budgétaire, les délégués des Etats Membres, la Commission, Interparents, les Directeurs, les Enseignants et les délégués des élèves, d’Eurocontrol, de l’Office des brevets et du PAS qui œuvrent sans discontinuer pour les écoles européennes et qui, malgré leur divergence de point de vue, sont en permanence à la recherche de solutions et de compromis pour le plus grand bien de nos écoles.

Rôle du Comité budgétaire

Comme l’ont rappelé mes deux prédécesseurs, les principales responsabilités du Comité budgétaire consistent d’une part, à trancher toutes les questions budgétaires et financières et, d’autre part, à donner son avis au Conseil supérieur sur toutes les questions administratives et juridiques. Complémentairement à ces deux fonctions principales, il a également la responsabilité de définir les objectifs budgétaires généraux des Ecoles de type I et d’évaluer leur mise en œuvre par ces écoles.

Durant l’année scolaire 2012-2013, le comité budgétaire s’est réuni les 6 et 7 novembre 2012 et les 19 et 20 mars 2013.

Ces réunions ont été consacrées, à titre principal, au suivi du budget 2012 des écoles européennes, à la préparation de leur budget 2013, à l’amélioration du fonctionnement du système dans son ensemble (TIC), à solutionner divers problèmes récurrents au sein du Secrétariat général, à perfectionner les modes de fonctionnement des écoles.

Il s’est également penché sur le dossier des chargés de cours ainsi que sur celui de l’élaboration d’un mécanisme de répartition plus équitable des coûts exposés par les pays qui, proportionnellement, détachent davantage d’enseignants que d’autres dans les écoles alors que leur population ne le justifie pas (Cost-Sharing).

Le Comité budgétaire a également eu l’occasion d’entendre le rapport du Président du jury du Baccalauréat européen 2012, le rapport d’activité du Président de la Chambre des recours pour l’année 2012 et a pris bonne note de ses recommandations ainsi que le rapport annuel du responsable des Technologies de l’information et de la communication (TIC). Le Comité budgétaire a par ailleurs pu prendre connaissance du rapport sur le développement pédagogique et sur l’assurance qualité dans les écoles européennes pour l’année scolaire 2012-2013, du rapport sur la planification et la budgétisation des activités des Inspecteurs, du rapport sur les échecs scolaires et du rapport statistiques sur l’intégration des élèves SEN.

Durant l’année scolaire 2012 et 2013, le Comité budgétaire s’est également réjoui de l’inauguration des écoles de Luxembourg II et de Bruxelles IV ainsi que de l’ouverture d’une école de type II à la Haye et de type III à Bad Vilbel.

De même, le Comité budgétaire s’est félicité des demandes enregistrées pour Copenhague et Tallin. La demande de création d’une école européenne agrée à Culham, la « Europa School UK » a pareillement satisfait le Comité budgétaire, d’autant que le cycle primaire complet devrait être effectif dès l’année académique 2016-2017 et le cycle secondaire complet menant au Baccalauréat européen dès l’année académique suivante.

En outre, c’est avec énormément de satisfaction que le Comité budgétaire a enregistré la nomination de Monsieur Pirnay comme chef de l’unité informatique du Secrétariat général.

Enfin, le Comité budgétaire s’est félicité des résultats de l’Ecole européenne de Culham à l’étude PISA ainsi que de la rédaction d’un texte unique et harmonisé reprenant les différentes décisions du Conseil supérieur à l’égard des écoles européennes agrées.

Défis à relever et travail effectué

Des différents dossiers traités par le Comité budgétaire, certains ont évolué, d’autres restent sur le métier et sont malheureusement laissés en héritage aux Présidences suivantes. Parmi ceux-ci, le problème du statut encore incertain des chargés de cours. Si le Comité budgétaire a proposé au Conseil supérieur d’adopter un projet de Statut harmonisé des chargés de cours, tous les pays ne se sont pas encore prononcés sur la primauté de ce statut par rapport aux législations nationales, ce qui maintient malheureusement encore un doute quant à la sécurité juridique qui les entoure.

La répartition des coûts de détachement d’enseignants par Etat membre (Cost-Sharing) par trop inéquitable –iniquité encore accrue en raison du choix de langue opéré par les élèves SWALS- fait également partie des dossiers qui n’ont pu trouver d’aboutissement sous Présidence belge. Le groupe de travail chargé de dénouer cet épineux problème a lancé plusieurs pistes de réflexion mais, malgré plusieurs réunions tenues parallèlement aux réunions du Comité budgétaire, aucune n’a encore abouti.

Plusieurs dossiers présentés à l’approbation du Comité budgétaire ont été écartés par ce dernier, essentiellement –mais pas exclusivement- en raison du contexte économique et financier particulièrement difficile de ces dernières années : ainsi, la réorganisation proposée des unités pédagogique et juridique du Secrétariat général à qui il a été demandé de travailler à personnels et fonctions constants en dépit de la croissance du système, de sa réforme et des charges qui ne cessent d’augmenter.

Par contre, l’unité informatique s’est vue octroyée un nouveau chef d’Unité qui s’est immédiatement attelé à la tâche titanesque du remplacement des systèmes informatiques intégrés COBEE et New-COBEE, prometteurs sur papier mais décevants et inutilisables au bout du compte.

La problématique de la surpopulation des élèves dans les écoles de Bruxelles s’est également posée dans toute son acuité. L’ouverture d’une 5ème école semble la voie privilégiée et le Secrétaire général a entamé les discussions avec les autorités belges pour remédier à ce problème structurel. Bien que le Comité budgétaire le lui ait recommandé, le manque de places disponibles dans les écoles bruxelloises a suffi au Conseil supérieur pour refuser l’admission dans ces écoles des enfants du personnel des Nations-Unies ainsi que du personnel du Service public fédéral belge des Affaires étrangères, du Benelux et du Conseil de Lisbonne (Elèves de catégorie II). C’est dire l’acuité du problème.

En dépit de ces difficultés, le Comité budgétaire a d’une part *approuvé* les propositions de virements de crédit pour l’année budgétaire 2012 ainsi que la proposition de budget 2013 initial et 2013 rectificatif nécessitée par les coûts inhérents aux TIC et à la croissance inattendue du nombre d’élèves à Bruxelles I et Bruxelles IV. Le Comité budgétaire s’est également penché sur l’avant-projet du budget 2014. Il est à souligner que l’établissement des budgets – les avant-projets de budgets initiaux de 2013 et 2014 ont nécessité beaucoup d’ingéniosité vu le contexte de finances publiques dans lequel ils s’inscrivaient et plus particulièrement en raison des coupes réalisées dans la rubrique V du Budget général de l’Union dont dépendent les écoles européennes. Une autre difficulté a résidé dans le refus du Conseil de l’UE d’adapter les salaires et pensions des fonctionnaires et agents européens au niveau fixé par la Commission sur proposition d’Eurostat et ce, pour les années 2011-2012 et 2012-2013. De même, le Conseil a refusé la proposition de la COM de modifier le taux de contribution à leur pension des fonctionnaires et agents européens. Ces refus ont entrainé plusieurs actions devant la Cour de Justice de l’Union et les montants correspondants n’ont pu être budgétisés. L’abandon vraisemblablement provisoire du système de « cotisations de solidarité » dès janvier 2013 a également entraîné la nécessité d’adapter le budget en conséquence.

Le Comité budgétaire des Ecoles européennes s’est également penché sur la révision du minerval des élèves de catégorie II qui, en raison du mode de calcul du coût par élève dans les écoles concernées, varie sensiblement selon la taille de l’école. Le groupe de travail chargé de traiter ce problème a présenté 4 options distinctes pour redéfinir le minerval et parmi celles-ci, le Comité budgétaire s’est montré favorable à un calcul du coût par élève non plus sur la population scolaire de chacune des écoles mais sur celle de l’ensemble du système ou, à défaut, au maintien du système actuel.

D’autre part, le Comité budgétaire a pu *formuler plusieurs recommandations au Conseil supérieur*. Parmi celles-ci, on notera le mandat donné au Secrétaire général pour négocier la révision des anciens accords de financement pour l’admission des élèves de catégorie II dans les écoles de Bruxelles, une prise de position restrictive et limitée en matière de prolongation du mandat d’enseignant au-delà de la 9ème année de détachement, la création ou la transformation de postes dans les écoles de Bruxelles II, de Bruxelles IV, de Luxembourg II et Berkendael, la création d’une nouvelle catégorie professionnelle au sein du PAS afin de garantir l’indépendance de la Chambre des recours des écoles européennes : il s’agit d’un poste de Greffier pour lequel le Comité budgétaire a également demandé au Conseil supérieur d’approuver le barème. Le Comité budgétaire a également recommandé au Conseil supérieur de maintenir le minerval pour le personnel civil de l’OTAN à son niveau actuel en raison de sa proximité avec le coût moyen par élève dans les Ecoles européennes de Bruxelles.

Le Comité budgétaire s’est en outre penché sur une série de dossiers plus pédagogiques et a recommandé au Conseil supérieur d’adopter la note relative à une politique unique et cohérente de soutien à l’apprentissage dans les écoles européennes.

Il a également recommandé d’approuver les demandes formulées par le groupe de travail « Evaluation au cycle primaire » ainsi que la mise en œuvre du carnet scolaire.

De même, le maintien du groupe de travail « Organisation des études au cycle secondaire » durant 2014 a été soutenu devant le Conseil supérieur. Il a en outre été demandé à ce dernier de donner mandat à ce groupe de travail pour étudier les conditions du maintien des sections en secondaire, et ce de manière globale (pour les 5 années du secondaire) et non plus fragmentée comme il le fait pour l’instant (3 premières années et 2 dernières années).

Enfin le Comité budgétaire s’est penché sur la problématique de l’offre de secondes langues dans les écoles situées dans un Pays hôte dont la langue officielle n’est pas une des trois langues « véhiculaires (EN, DE, FR) » mais, à l’exception d’un consensus sur le niveau de compétence de base, n’a pu présenter un avis concordant au Conseil supérieur : ce sera à ce dernier de trancher entre le remplacement d’une langue II par la langue du Pays hôte (avec les difficultés que pourrait entraîner la mobilité et le redoublement des élèves et une incertitude quant au coût budgétaire inhérent à cette option) et l’ajout de la langue du Pays hôte comme quatrième langue possible (avec le risque d’un apprentissage relativement superficiel de cette dernière).

Plusieurs clarifications des décisions du Conseil supérieur relatives aux règles d’organisation des cours dans les écoles européennes, de regroupement de cours, d’utilisation optimale des grilles horaires ont également été proposées à la sagacité du Conseil supérieur.

Concernant les Ecoles européennes agrées, le Comité budgétaire s’est prononcé en faveur de la proposition de Règlement présentée par le Secrétariat général, harmonisant en cela les termes et concepts utilisés par le Conseil supérieur dans ses décisions. Il s’est également montré favorable à la participation des écoles agrées aux Comités mixtes et a recommandé au Conseil supérieur d’adopter l’un et l’autre. Sur le plan des écoles agrées, le Comité budgétaire a bien entendu également proposé au Conseil supérieur d’approuver le dossier de l’Europa School UK présenté par les autorités britanniques en vue de la poursuite de l’enseignement européen après la fermeture en 2017 de Culham.

Recommandations

A la lumière de la petite expérience qui fut la mienne durant l’année scolaire dernière, il me semble que les réunions du Comité budgétaire pourraient être améliorées en qualité tant en aval qu’en amont. En aval, j’ai en effet parfois regretté –et ce n’est pas une critique mais un constat- la transmission tardive de certains documents. Sur quelques thèmes, ceux-ci ont même été délivrés en séance. Il me semble difficile dans ces conditions de réagir opportunément sur les dossiers. En amont, il me semblerait utile que le Bureau du Secrétariat général informe de manière plus continue les membres du Comité budgétaire du suivi des décisions et recommandations faites au Conseil supérieur.

De même, je plaiderais volontiers pour une séquence plus synchronisée des réunions : le PV d’un comité budgétaire est approuvé au Comité budgétaire suivant alors qu’entretemps, se tient un Conseil supérieur auquel le Bureau du Secrétaire général présente des recommandations qui ne sont pas encore dument approuvées. Il serait sans doute utile de faire approuver les PV des Comités budgétaires selon une procédure écrite préalable à la réunion du Conseil supérieur.

Conclusions

Les tâches et défis du Comité budgétaire 2012-2013 étaient nombreux, parfois complexes, souvent controversés. Ils n’ont pas tous abouti. Je suis toutefois persuadé que le Comité budgétaire a réalisé un travail fructueux et constructif posant une fois de plus les jalons d’une Institution appelée à évoluer, s’améliorer, grandir. Ce fut un réel plaisir pour moi d’y contribuer. Je ne doute pas que la nouvelle Présidence Bulgare fera de même et je profite de l’occasion pour lui exprimer ici tous mes vœux de plein succès pour cette année scolaire 2013-2014.

Stéphane DEPRET